

Délibération N° 2021-11

**Le Conseil d'administration, en sa séance du 26 février 2021,
sous la présidence de Nathalie DOMPNIER, Présidente**

- Vu** le Code de l'éducation et notamment son article L712-3 ;
Vu les statuts de l'Université Lyon 2, adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018, modifiés, notamment l'article 19 ;

Prend la délibération suivante :

OBJET : Election des membres de l'instance préparatoire du Conseil d'administration.

Les administrateurs procèdent à l'élection des membres de l'instance préparatoire du Conseil d'administration.

- a) Collège des usager.es
Sont candidates Mesdames Fatima-Zohra AZERIA, Emilie DEVILLE et Leïla MATHIAS.
A l'issue du vote Mme Fatima-Zohra AZERIA recueille 1 voix en faveur de sa candidature,
Mme Emilie DEVILLE recueille 24 voix en faveur de sa candidature
Mme Leïla MATHIAS recueille 7 voix en faveur de sa candidature.

Mme Emilie DEVILLE est élue à la majorité des membres présents et représentés.

- b) Collèges A, B et Biats
Une seule candidature ayant été déclarée dans chacun de ses collèges, sont élu.es :
Sabine LOUDCHER, au titre du collège A
Emmanuel NAYA, au titre du collège B
Meriem BENMESSAOUD, au titre du collège BIATSS

La présente délibération est adoptée à la majorité des membres présents et représentés.

Membres en exercice : 36
Quorum : 18
Présents et représentés : 32
Dont :
Pour : 31
Abstention : 1

Fait à Lyon, le 1^{er} mars 2021

La Présidente de l'Université Lyon 2

Nathalie DOMPNIER



La présente délibération sera publiée au recueil des délibérations et sur le site internet de l'Université.